Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Licenciement économique individuel

Par aruaudel

Bonjour,
Mes conditions de travail se sont détériorées depuis le licenciement brutal de mon directeur région. Je suis Assistante de Direction et ma nouvelle Direction a décidé que je n'étais plus Assistante de Direction sans pour autant me laisser le choix ni me faire signer un nouveau contrat ou avenant.
Toute l'ancienne équipe a été sorti ou est parti, on me dit que j'occupe un poste d'assistante polyvalente et on me demande de gérer des dossiers clients ce qui n'est pas mon métier. Aujourd'hui, tout le monde a repris le travail et moi je suis toujours en chômage partiel, ma Direction me dit que je reprendrais peut-être en juin, mais dans quelles conditions ?
Je souhaite savoir si un salarié peut engager une demande de licenciement économique individuel, dans la mesure ou cette agence perd de l'argent depuis plusieurs mois, que nous n'avons plus de ventes etc.
Pouvez-vous m'aiguiller sur ce point ?
Je vous remercie par avance.
Cordialement,
Andréa RUAUDEL

Par NelsonG

Bonjour,

Par définition, un licenciement est à l'initiative de l'employeur (par opposition à la démission).

Si vous êtes en CDI, avez-vous songé à demander une rupture conventionnelle ? Elle vous permet de convenir des conditions de la rupture de votre contrat de travail avec l'employeur.

On peut en discuter par message si vous le souhaitez.

M. Nelson Guil
Juriste
[url=https://www.avostart.fr/]www.avostart.fr[/url]